

La représentation (1974)—Loi

Selon la présidence, l'usage du mot «urgence» dit bien qu'une motion doit non seulement être importante, comme c'est le cas de la motion proposée, mais avoir un caractère d'urgence. Je regrette de devoir dire au député que je ne vois pas en quoi cette question, importante certes, est plus urgente aujourd'hui qu'elle ne l'était au cours de la dernière législature ou qu'elle ne le sera dans les législatures à venir. C'est un sujet de préoccupation pour tous les députés de la Chambre, mais même si les instances à cet égard ont été récemment renouvelées cela ne lui confère pas pour autant le caractère d'urgence que requiert le Règlement. Je regrette donc de ne pouvoir mettre la motion en délibération.

* * *

LES POSTES**DEMANDE D'EXAMEN IMMÉDIAT DES ACTIVITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, j'aimerais soulever une question d'une pressante nécessité. Sachant que la détérioration des services postaux canadiens est telle que des entreprises comme McConnell Nursery Co. ont dû interrompre une grande partie de leurs activités parce qu'elles ne peuvent pas compter sur le service postal, je propose, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que la Chambre soumette à l'examen immédiat du comité permanent des transports et des communications les activités des Postes, et la mise en application du rapport Samson, Bélair, Riddel et Stead sur les Postes qui recommande de rendre aux entreprises privées, plus efficaces, la responsabilité des transports postaux.

M. l'Orateur: L'allusion à la faillite de cette maison suffit, sans entrer dans les détails, à donner une idée de l'urgence de la situation. Je dois donc demander s'il y a consentement unanime à ce que la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement soit adoptée.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LA LOI SUR LA REPRÉSENTATION (1974)**MESURE PRÉVOYANT LA REPRÉSENTATION DES PROVINCES À LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LA CONSTITUTION DE COMMISSIONS DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-36, tendant à prévoir la représentation des provinces à la Chambre des communes, à constituer des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et à remettre en vigueur la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**LE SUCRE—LES INTENTIONS DU CANADA QUANT À LA NÉGOCIATION D'UN NOUVEL ACCORD INTERNATIONAL—LA QUESTION DES PRIX**

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que les ménagères canadiennes et les Canadiens en général paient ce qui est sans doute le prix le plus élevé au monde pour le sucre, à cause de l'inflexibilité et de l'attitude parcimonieuse du Canada envers les pays sucriers au cours des négociations de 1973 sur le sucre, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que le Canada prendra maintenant l'initiative dans la négociation d'un nouvel accord?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous serons intéressés à négocier un nouvel accord sur le sucre lorsque nous trouverons un terrain d'entente autour d'un nouvel accord sur le sucre qui assurera la stabilité des approvisionnements pour les pays consommateurs et des prix équitables pour les pays producteurs. Mais nous n'avons pas réussi jusqu'ici à trouver ce terrain d'entente.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Afin d'éviter la confusion qui est apparue au cours des négociations de 1973 sur le sucre, à propos de la mauvaise volonté manifestée par le Canada à négocier un prix équitable pour le sucre, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel prix nous offrons maintenant aux pays producteurs?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de négociations en cours actuellement. J'ai dit à la Chambre que nous comptons deux groupes d'étude préparatoire qui sont prêts à se mettre à l'œuvre, tant sur les questions concernant la stabilité des approvisionnements que sur la question des prix. Nous serons disposés à rencontrer les pays producteurs aussitôt qu'ils nous feront savoir qu'ils sont eux aussi prêts à nous rencontrer. Je ferai également remarquer que le Canada n'est qu'un des nombreux pays consommateurs. Un grand nombre de pays en voie de développement sont aussi des pays consommateurs, étant de nets importateurs et non de nets exportateurs de sucre. Ces derniers ont également un mot très important à dire sur le prix du sucre.

* * *

L'AGRICULTURE**LA POSSIBILITÉ D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE SUCRE INDIGÈNE—LES CONSULTATIONS INTERMINISTÉRIELLES**

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Le 7 novembre, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré à la Chambre qu'il attendait avec impatience les recommandations du ministre de l'Agriculture quant à la possibilité d'augmenter dans une certaine mesure la production de sucre au Canada. Le ministre nous dirait-il s'il a conféré avec son collègue à ce sujet? Si oui, quelles sont ses recommandations? Sinon, le ministre voudrait-il nous expliquer son inaction à cet égard?